



Accident de travail reconnu par CPAM, pas de salaires

Par sylp24

Bonjour,

En arrêt accident du travail depuis 4 mois, reconnu par la CPAM, indemnités journalières perçues par mon employeur, les deux premiers mois j'ai bien eu un maintien de salaire, puis au 3eme mois plus que 75%, j'ai donc appelé le service comptabilité pour avoir des explications et le retour est que la CPAM ne leur versait plus les indemnités et que dans la convention collective (régionale de la métallurgie de la région parisienne) était écrit que le salaire en AT était de 75% du brut , et ma dernière fiche de paie (pour le mois de janvier), plus rien, noté absence AT, sans aucunes explications ou autre, j'ai un peu moins de 30 euros grâce à une prime.

Que dois-je faire? Sur mon compte Amélie n'apparait que mes AT mais pas d'indemnités puisque c'est mon employeur qui est censé les recevoir. Je suis en attente de retour de mail avec le service comptabilité, et impossible d'avoir la CPAM au téléphone.

Merci pour votre retour et démarches à suivre.